



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9425^e séance

Mercredi 27 septembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hoxha	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M. Nyarku
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M. Hauri
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : L'exposé d'aujourd'hui sera consacré au vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Ce rapport couvre la période allant du 15 juin au 19 septembre.

La résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Les activités de peuplement se sont néanmoins poursuivies. Les autorités israéliennes ont présenté des plans pour la construction de 6 300 unités de logement dans la zone C, y compris la légalisation rétroactive, en vertu du droit israélien, de trois avant-postes à proximité de la colonie d'Eli. À Jérusalem-Est, un plan pour la construction d'environ 3 580 unités de logement a été présenté. Le 11 septembre, un plan a été présenté pour la construction de 3 500 unités de logement, dont la plupart sont situées à Jérusalem-Est sur des terres appartenant à l'Église orthodoxe grecque. L'Église a déclaré que ces logements seraient destinés aux membres de la communauté chrétienne.

Le 18 juin, le Gouvernement israélien a supprimé l'obligation pour le Ministre de la défense d'approuver les étapes intermédiaires de la planification des colonies de peuplement et a délégué cette autorité au Ministre en charge du Ministère de la défense, ce qui devrait accélérer l'expansion des colonies de peuplement.

Le 2 août, la Cour suprême israélienne a rejeté une demande de démantèlement d'un avant-poste établi dans l'ancienne colonie de Homesh, en Cisjordanie occupée, évacuée en application de la loi sur le désengagement de 2005. Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes, invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir, ont démolé, saisi ou forcé des personnes à démolir 238 structures. Ces démolitions ont entraîné le déplacement de 183 personnes, dont 46 femmes et 91 enfants. Parmi ces structures, 32 avaient été financées par des donateurs.

Le 11 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont expulsé une famille palestinienne qui vivait dans la vieille ville de Jérusalem depuis les années 1950 et ont remis cette propriété à une organisation de colons, à la suite d'une décision de la Cour suprême selon laquelle la propriété appartient à un fonds juif, sur la base des lois israéliennes qui reconnaissent uniquement aux Juifs le droit de réclamer les biens qu'ils possédaient avant 1948. Le 17 août, une école primaire palestinienne à Ain Samiyé accueillant près de 80 élèves a été démolie quelques jours avant le début de l'année scolaire. Cinquante-neuf écoles, accueillant quelque 6 500 élèves palestiniens, risquent d'être démolies.

Comme pendant les périodes précédentes, de nombreux Palestiniens, y compris des enfants, ont quitté leurs communautés, invoquant la violence des colons et les pertes de pâturages.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. Malheureusement, la violence quotidienne se poursuit. Au cours de la période considérée, 68 Palestiniens, dont 18 enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité, d'attaques ou d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents. Au total, 2 830 Palestiniens, dont 30 femmes et 559 enfants, ont été blessés. Parmi ceux-ci, 271 ont été blessés par balles réelles et 2 119 ont subi des blessures causées par l'inhalation de gaz lacrymogènes. En outre, deux Palestiniens ont été tués et 73 ont été blessés, dont trois femmes et 12 enfants, lors de nombreuses attaques perpétrées par des colons israéliens. Dix Israéliens, dont une femme, deux enfants

et trois membres des forces de sécurité israéliennes, ont été tués. Par ailleurs, 122 Israéliens, dont six femmes et six enfants, et 33 membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens dans le cadre d'attaques, d'affrontements, de jets de pierres et d'autres incidents.

Les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 1 042 perquisitions et arrestations en Cisjordanie, au cours desquelles 1 504 Palestiniens, dont 88 enfants, ont été interpellés. Actuellement, le nombre de Palestiniens en détention administrative par Israël est de 1 264 personnes, ce qui est le nombre le plus élevé depuis plus de 10 ans.

Les attaques mortelles survenues au cours de la période considérée sont trop nombreuses pour être toutes énumérées, mais je voudrais tout de même en souligner quelques-unes. De nombreux Palestiniens en Cisjordanie occupée ont perdu la vie au cours d'opérations israéliennes menées dans la zone A, dont certains dans le cadre d'affrontements armés au cours desquels des armes de plus en plus sophistiquées ont été utilisées. Le 15 août, deux Palestiniens, dont un garçon de 16 ans, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés d'Aqbet Jabr, dans le sud de Jéricho. Deux autres, dont un garçon de 16 ans, ont été tués les 17 et 22 août à Jénine et dans le village de Zababida, situé non loin de là. Le 19 septembre, quatre Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine dans le cadre d'échanges de tirs intensifs. Les violences impliquant des colons se sont poursuivies tout au long de la période considérée, notamment le 4 août, lorsque des colons israéliens armés se sont approchés du village de Burqa, près de Ramallah, provoquant des affrontements à jets de pierres avec les Palestiniens. Les colons ont tué un Palestinien de 19 ans et en ont blessé un autre. Un Israélien a été blessé par des Palestiniens qui lançaient des pierres. La police israélienne a arrêté deux Israéliens et les a assignés à résidence. En outre, le 27 août, les colons israéliens ont brûlé des terres dans le sud de Naplouse et lancé des pierres en direction des maisons appartenant à des Palestiniens. Trois Israéliens, dont une femme, ont été tués par des Palestiniens dans des fusillades qui ont eu lieu les 19 et 21 août en Cisjordanie occupée.

Par ailleurs, le 15 août, près de Jénine, des Palestiniens armés ont tenté de lancer une roquette improvisée en direction d'une colonie israélienne située dans cette zone, mais n'ont pas atteint leur but. Depuis la fin du mois d'août, les Palestiniens ont repris les manifestations près de la barrière de séparation avec Gaza. Des manifestants

palestiniens ont lancé des pierres et des engins explosifs en direction des forces de sécurité israéliennes et ont lancé des ballons incendiaires. Les forces de sécurité israéliennes ont tiré à balles réelles et lancé des gaz lacrymogènes sur les manifestants, faisant des victimes.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Malheureusement, ces actes se poursuivent. Dans une interview, un ministre israélien a déclaré : « Mon droit, ainsi que celui de ma femme et de mes enfants, de circuler sur les routes de Judée-Samarie est plus important que la liberté de circulation des Arabes ». Un membre de la Knesset israélienne a déclaré que tout « Palestinien fuyant un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI) doit être abattu », ajoutant qu'« un Palestinien qui s'approche d'un soldat des FDI doit également être abattu ». Un ministre israélien s'est rendu sur les lieux saints le jour de la commémoration juive de Tisha BéAv et a appelé les Israéliens à « revenir » sur ces lieux et à « montrer notre gouvernance ».

Dans un discours, un haut responsable de l'Autorité palestinienne a déclaré qu'Hitler « [avait] combattu les Juifs parce qu'ils étaient usuriers et liés à l'argent » et a nié le fait qu'« Hitler [avait] tué les Juifs parce qu'ils étaient Juifs ». Des représentants du Fatah, du Hamas et d'autres factions palestiniennes ainsi que des messages officiels publiés par leurs soins sur les médias sociaux ont glorifié les auteurs d'attaques contre des civils israéliens.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité renouvelle l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient demandant l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Malgré certaines mesures encourageantes, ces tendances négatives se sont poursuivies.

Au cours de cette période, les autorités israéliennes ont réduit la redevance perçue sur les transferts mensuels de carburant à l'Autorité palestinienne afin d'augmenter les recettes de celle-ci. Le 9 juillet, le Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale d'Israël a voté en faveur de mesures visant à « empêcher l'effondrement de l'Autorité palestinienne ».

Le 30 juillet, le Président Mahmoud Abbas a présidé une réunion des secrétaires généraux des factions palestiniennes en Égypte, appelant à la création d'un comité de suivi pour achever le dialogue afin de mettre fin aux divisions et de parvenir à l'unité nationale palestinienne.

Le 10 août, il a publié un décret présidentiel limogeant 12 des 16 gouverneurs de l'Autorité palestinienne, dont quatre à Gaza.

Le 14 août, les participants à une réunion organisée par le Hamas ont demandé que les élections se déroulent à Gaza sous la supervision de la Commission électorale centrale, ce qui a été salué par le Hamas.

Le 17 septembre, le point de passage d'Erez a été fermé en raison des fêtes juives, et il est resté fermé en raison des violences à proximité de la barrière de sécurité, à quelques exceptions près, notamment le transfert de patients pour un traitement médical. Plus de 22 000 détenteurs de permis de travail et d'affaires n'ont pas été autorisés à sortir de Gaza depuis la fermeture.

Parallèlement, le manque de financement continue de compromettre la capacité des organismes des Nations Unies à fournir des services essentiels aux Palestiniens. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a toujours besoin d'urgence de 75 millions de dollars afin de maintenir l'aide alimentaire qu'il fournit à 1,2 million de Palestiniens à Gaza jusqu'à la fin de l'année, tandis que le Programme alimentaire mondial a besoin de 32 millions de dollars pour rétablir l'aide sociale aux familles prioritaires dans le Territoire palestinien occupé. En outre, à l'heure actuelle, l'appel humanitaire pour les Palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé n'est financé qu'à hauteur de 33 %.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande également à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Le 26 juin, le Département d'État des États-Unis a confirmé qu'il avait diffusé des directives en matière de politique étrangère aux agences concernées, les informant que

« la coopération scientifique et technologique bilatérale avec Israël dans les zones géographiques qui sont passées sous l'administration d'Israël après le 5 juin 1967 et qui font toujours l'objet de négociations sur le statut final n'est pas conforme à la politique étrangère des États-Unis ».

Toujours dans la résolution 2334 (2016), le Conseil a invité toutes les parties à continuer, entre autres choses, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles. Le 12 août, l'Arabie saoudite a nommé un ambassadeur auprès de l'État de Palestine et un consul général à Jérusalem, pour la première fois depuis

1947. Le 14 août, le Président égyptien Abdel Fattah Al Sisi, le Roi Abdullah II de Jordanie et le Président palestinien Abbas se sont rencontrés en Égypte. Dans leur déclaration commune, ils ont souligné qu'il importait qu'Israël mette fin à toutes les activités de colonisation, à la confiscation des terres palestiniennes et à l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons, tout en insistant sur le fait qu'une solution juste et globale à la cause palestinienne était la clef de la stabilité dans la région. Le 18 septembre, l'Arabie saoudite, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, en coopération avec l'Égypte et la Jordanie, ont organisé une réunion ministérielle pour discuter des moyens pratiques de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2334 (2016).

« Je reste profondément préoccupé par l'expansion sans relâche des colonies et des avant-postes israéliens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, alors que la construction de plus de 10 000 unités de logement a été proposée rien qu'au cours de la période à l'examen. Les activités de peuplement consolident encore l'occupation, alimentent la violence, empêchent les Palestiniens d'accéder à leurs terres et à leur ressources, et portent systématiquement atteinte à la viabilité d'un État palestinien dans le cadre de la solution des deux États. Je réaffirme que les implantations n'ont aucune validité en droit et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. Je demande instamment au Gouvernement israélien de cesser immédiatement toute activité de colonisation et de démanteler les avant-postes, conformément aux obligations que lui impose le droit international.

La démolition et la saisie de structures palestiniennes, y compris de projets humanitaires financés par la communauté internationale, entraînent de nombreuses violations des droits de l'homme et soulèvent des inquiétudes quant au risque de transfert forcé. J'appelle le Gouvernement israélien à mettre fin à cette pratique, conformément à ses obligations internationales, et à permettre aux communautés palestiniennes de construire et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Je reste gravement préoccupé par l'intensification de la violence en Cisjordanie occupée et en Israël, qui atteint un niveau sans précédent depuis

des décennies, et par l'utilisation d'armes de plus en plus meurtrières, y compris dans des zones densément peuplées. Des mesures immédiates doivent être prises pour désamorcer les tensions.

Je condamne tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. De tels actes ne peuvent jamais être justifiés et doivent être condamnés par tous. Les auteurs de ces crimes doivent en répondre et être rapidement traduits en justice. Je suis préoccupé par les niveaux élevés de violence liés aux colons, souvent à proximité des forces de sécurité israéliennes, et dont les auteurs sont rarement amenés à rendre des comptes. Israël doit agir pour mettre fin à toutes les violences commises par les colons. J'exhorte Israël, en tant que Puissance occupante, à honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international s'agissant de protéger la population palestinienne contre tous les actes ou toutes les menaces de violence.

Je suis consterné que des enfants continuent d'être victimes de la violence. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger.

Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque c'est absolument indispensable pour protéger des vies. J'appelle Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment en ce qui concerne l'usage proportionnel de la force, et à mener des enquêtes approfondies, indépendantes et rapides sur tous les cas d'usage excessif de la force, tout en veillant ce que les responsables rendent des comptes.

À Gaza, la résurgence de la violence près de la clôture d'enceinte rappelle la fragilité de la situation et le risque d'escalade. Malgré un certain assouplissement des restrictions d'accès, il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation humanitaire, l'économie et la liberté de circulation. Toutefois, seules des solutions politiques durables, dont l'objectif ultime est de lever les bouclages débilissants imposés par Israël, conformément à la résolution 1860 (2009), redonneront espoir à la population de Gaza qui souffre depuis longtemps.

Je suis préoccupé par les nombreux cas où des responsables ont utilisé une rhétorique dangereuse

ou raciste et se sont livrés à des actes d'incitation qui doivent être rejetés par tous. Je me félicite que le Président Abbas ait convoqué les factions palestiniennes en Égypte et j'encourage tous les acteurs à prendre des mesures concrètes pour réunifier Gaza et la Cisjordanie occupée sous l'égide d'un Gouvernement unique et démocratique.

L'absence d'unité intrapalestinienne continue de porter atteinte aux aspirations nationales palestiniennes. Je suis préoccupé par la situation financière critique de l'Autorité palestinienne, qui obère sa capacité de fournir des services et de payer le traitement des fonctionnaires. Je prends note de la décision du Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale de renforcer l'Autorité palestinienne et j'encourage, d'une part, Israël et les parties prenantes concernées à prendre des mesures concrètes à cet égard, et, d'autre part, l'Autorité palestinienne à engager des réformes.

J'appelle également les États Membres à permettre à l'UNRWA de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale d'assurer la fourniture de services essentiels, indispensables à la stabilité de toute la région. J'incite par ailleurs à accroître le soutien au Programme alimentaire mondial, afin qu'il puisse continuer d'apporter une assistance vitale aux familles palestiniennes les plus vulnérables. Je me félicite des contributions supplémentaires à l'UNRWA qui ont été annoncées durant la réunion ministérielle du 21 septembre.

Rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit. Je reste déterminé à aider les Palestiniens et les Israéliens à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale commune aux deux États. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Les États-Unis restent convaincus que les Israéliens et les Palestiniens méritent le même niveau de sécurité, de prospérité et de liberté. Nous sommes attachés à la solution des deux États et nous continuerons de favoriser des mesures propres à promouvoir une paix globale, juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Toutefois, la poursuite de la violence est préjudiciable aux perspectives de paix et elle est la cause de considérables souffrances inutiles.

Les États-Unis se préoccupent vivement des niveaux de violence en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, notamment les violences qui, à Gaza, ont entraîné la fermeture temporaire du point de passage d'Erez. Nous exprimons toute notre sympathie aux civils blessés et aux proches de ceux qui ont été tués en Israël, en Cisjordanie et à Gaza au cours du mois écoulé. Les États-Unis saluent tous les efforts déployés pour apaiser les violences en cours. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte ou propos susceptible d'attiser les tensions sur place, notamment les discours de haine, les activités de peuplement, les expulsions, les démolitions de maisons palestiniennes, les actes de terrorisme et l'incitation à la violence, ainsi que les paiements versés aux familles de terroristes. En ce qui concerne des discours de haine, je tiens à réaffirmer que les États-Unis condamnent les propos à l'antisémitisme flagrant tenus par le Président Abbas en août, qui ont calomnié le peuple juif et dénaturé l'Holocauste. Ce type de propos haineux et clivants ne fait que compromettre les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens.

De même, la forte augmentation des actes de violence contre les Palestiniens par des colons extrémistes israéliens est très alarmante. Tous les auteurs de violences contre des civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, doivent être amenés à répondre de leurs actes conformément à la loi en vigueur. Ne nous y trompons pas : l'expansion des colonies porte atteinte à la viabilité géographique de la solution des deux États, attise les tensions et entame plus encore la confiance entre les deux parties. Les États-Unis sont fermement opposés à l'expansion des colonies et exhortent Israël à s'abstenir de telles activités. Nous prenons ce problème très au sérieux, car il compromet la perspective d'un futur État palestinien d'un seul tenant, et nous l'évoquons régulièrement au plus haut niveau. Je tiens également à réaffirmer que les États-Unis sont résolument favorables à la préservation

du statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem et que nous nous opposons aux actions qui dérogent au statu quo historique ou perturbent d'une quelconque manière le caractère sacré de ces lieux. De tels agissements sont inadmissibles.

Nous continuons de dialoguer avec Israël et l'Autorité palestinienne pour promouvoir des mesures propres à apaiser les tensions et à rétablir un esprit de bonne volonté. Dans ce sens, nous nous félicitons des consultations en cours entre Israël, les Palestiniens et les partenaires régionaux en vue d'organiser prochainement une réunion dans le cadre de l'important format inauguré à Aqaba et Charm el-Cheikh.

Tandis que nous œuvrons à une stabilité de long terme, nous devons également continuer de répondre aux besoins immédiats des réfugiés palestiniens. La semaine dernière, j'ai eu le plaisir d'annoncer une contribution supplémentaire de près de 73 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Malgré cette contribution et les autres promesses qui ont été faites durant la réunion ministérielle de la semaine dernière, nous craignons vivement que le fonctionnement de l'UNRWA ne puisse être assuré jusqu'à la fin de l'année. Nous appelons tous les donateurs à fournir une aide supplémentaire aussitôt que possible.

En ce moment même, certains acteurs, comme l'Iran et le Hezbollah, s'emploient à saper la paix et la stabilité dans la région. Lorsque le Conseil de sécurité a soutenu à une écrasante majorité le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), nous avons réaffirmé notre détermination à veiller à ce que ces forces ne prennent pas le dessus. Comme nous l'avons souligné dans notre explication de vote le 31 août (voir S/PV.9409), les États-Unis, en tant que partenaire indéfectible du Liban, appellent le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour garantir la pleine mise en œuvre du mandat de la FINUL, conformément aux termes de l'Accord sur le statut de la Force. Cela suppose notamment de prendre des mesures supplémentaires pour atténuer toute restriction à la liberté de mouvement de la FINUL. Et, comme indiqué alors, nous avons également, le 16 août, imposé des sanctions contre Green without Borders pour l'appui qu'il fournit au Hezbollah. En outre, en votant pour renouveler le mandat de la FINUL, les États-Unis n'ont modifié aucun autre aspect de leur politique, y compris en ce qui concerne le statut du Golan. Notre politique à cet égard reste inchangée par rapport à 2019.

Pour terminer, je tiens à dire que les États-Unis continuent d'appuyer les efforts de normalisation des relations entre Israël, ses voisins et les autres pays de la région. Nous avons bon espoir qu'une réunion au format Néguev sera bientôt organisée au niveau ministériel et qu'elle continuera de faire progresser les initiatives d'intégration régionale. Les défis auxquels la région est confrontée ne manquent pas, et la mobilisation du Conseil en est d'autant plus importante et urgente. Œuvrons de concert pour promouvoir la paix, le dialogue et un avenir plus radieux pour tous et toutes.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé.

Trente ans après les Accords d'Oslo, le rythme des constructions israéliennes s'intensifie dans les territoires palestiniens occupés. La France condamne cette politique, qui contrevient à la quatrième Convention de Genève et à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Elle ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages, et elle appelle Israël à y mettre un terme.

Cette politique mène à une impasse, pour le règlement du conflit et pour la solution des deux États. Le Conseil doit donc faire respecter ses propres résolutions, notamment la résolution 2334 (2016). La priorité est l'arrêt des mesures unilatérales : la colonisation, que ce soit l'extension ou la création de nouvelles colonies, ainsi que les évictions forcées de familles palestiniennes et la destruction de structures palestiniennes et d'infrastructures économiques ou humanitaires en zone C et à Jérusalem-Est, notamment les écoles, doivent cesser. La France rappelle que la résolution 2334 (2016) porte également sur la mise en œuvre de la différenciation par les États entre le territoire d'Israël et les territoires palestiniens occupés. Conformément à ses obligations, l'Union européenne veille à sa stricte application.

Face à la détérioration en cours, il faut restaurer d'urgence un horizon politique. L'immobilisme s'accompagne de son cortège de violences et de victimes. La France rappelle sa condamnation des actes de terrorisme et son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël, ainsi qu'à la protection des civils dans les territoires palestiniens occupés. Le processus de paix doit être relancé d'urgence. Les paramètres sont connus : deux États, vivant côte à côte en paix et en sécurité et ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale. La France encourage les Nations Unies à se mobiliser en faveur d'une reprise des négociations de paix dans les meilleurs délais.

Dans cette perspective, elle exprime son plein soutien à l'initiative portée par l'Union européenne, l'Arabie saoudite et la Ligue des États arabes pour préparer un paquet de mesures qui bénéficieront aux Palestiniens comme aux Israéliens une fois un accord de paix signé. Cette initiative doit nous permettre de créer les incitations nécessaires à la reprise des négociations. La Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Catherine Colonna, a indiqué le 18 septembre dernier, à l'occasion de sa réunion ministérielle de lancement en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, que la France était prête à y contribuer.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland d'avoir présenté le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) et de nous avoir exposé les derniers faits en date.

Malheureusement, le manque de progrès est profondément préoccupant. Les tendances négatives, qui érodent toute perspective de solution des deux États, restent la norme. Nous sommes face à une situation de plus en plus intenable, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. Alors que nous nous trouvons aux prises avec cette trajectoire alarmante, je tiens à insister sur trois points cruciaux.

Premièrement, Malte réaffirme que les colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constituent une violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes donc préoccupés par les projets récemment annoncés concernant l'implantation d'une nouvelle colonie. Nous demeurons également inquiets par les démolitions et le transfert forcé de communautés palestiniennes, et leurs effets sur la viabilité de la solution des deux États.

Deuxièmement, nous devons porter un coup d'arrêt au cycle persistant des actes de violence contre les civils, y compris l'incitation à la violence et les discours incendiaires. Malte est préoccupée par le nombre d'attaques terroristes perpétrées jusqu'à présent cette année contre les civils israéliens, et nous condamnons de manière catégorique ces actes injustifiables. Les épisodes de violence des colons, qui terrorisent les populations palestiniennes, sont tout aussi condamnables. Nous appelons à ce que les auteurs soient traduits en justice dans les meilleurs délais. Les répercussions du conflit sur les civils connaissent une hausse décourageante cette année, avec des faits de violence presque quotidiens et des enfants victimes dans les deux camps. Face à la poursuite de la violence, il nous faut souligner que les obligations découlant du

droit international humanitaire doivent être respectées dans l'intérêt supérieur de la protection des civils. Les responsables politiques s'abstiennent également des incitations et des provocations qui mettent le feu aux poudres, produisent de la haine et glorifient la violence. Ces discours incendiaires ne font qu'éloigner toujours plus la perspective d'un dialogue authentique.

Troisièmement, des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final doivent former le socle de tous nos efforts. Malte trouve encourageante l'initiative Peace Day Effort, lancée ici à New York la semaine dernière. Nous sommes impatients de travailler sur la possibilité qu'elle offre de la conjuguer à d'autres initiatives pour obtenir une paix régionale globale.

Il est également indispensable de remédier à la situation budgétaire et politique de l'Autorité palestinienne. Nous exhortons les factions palestiniennes à maintenir le dialogue aux fins d'une réconciliation de bonne foi, et l'Autorité palestinienne à tenir sans plus attendre les élections nationales reportées. Il nous faut impérativement nous employer à répondre aux besoins humanitaires de plus en plus criants des Palestiniens, en particulier à Gaza, où 1,3 million de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. Sur ce front, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste la lueur d'espoir la plus vive pour beaucoup de Palestiniens et demande que nous lui apportions un soutien accru face aux déficits de financement qui demeurent.

Pour terminer, Malte réaffirme son attachement indéfectible à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, sur la base de la solution des deux États, le long des frontières d'avant 1967, qui réponde aux aspirations légitimes des deux camps, avec Jérusalem comme future capitale des deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux paramètres internationalement convenus. Si nous voulons rétablir la stabilité et obtenir une paix durable, il est essentiel que toutes les parties se réengagent en faveur du processus de paix.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. Durant le débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, qui vient de s'achever, les références répétées qui ont été faites à la question témoignent à la fois du large intérêt et de la

profonde préoccupation que la situation actuelle entre Palestiniens et Israéliens suscite au sein de la communauté internationale. La semaine de haut niveau de l'Assemblée générale a également vu un certain nombre de réunions et de discussions sur le Moyen-Orient. Il suffit d'un aperçu des déclarations faites lors des manifestations pour constater sans l'ombre d'un doute qu'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, une coexistence pacifique entre les deux États, Palestine et Israël, et un développement partagé des populations arabes et israéliennes forment les aspirations communes de tous les pays et peuples qui défendent la paix et la justice. S'agissant des derniers faits en date, je m'arrêterai sur trois points.

Premièrement, il nous faut redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et œuvrer à la solution des deux États. Cette année marque le trentième anniversaire de la signature des Accords d'Oslo. Hélas, après tout ce temps, les territoires palestiniens occupés sont toujours pris au piège du conflit et du chaos. La solution des deux États reste donc lettre morte, et le socle sur lequel elle repose ne cesse de s'éroder, tandis que la fenêtre de tir pour parvenir à la paix semble se refermer sans cesse plus vite. À présent, il n'y a qu'une ferme volonté politique, une action diplomatique efficace et des efforts collectifs décisifs qui puissent remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails. La Chine estime qu'il faut accorder un plus haut degré de priorité à la question de Palestine dans les instances internationales et agir plus résolument afin de concrétiser la solution des deux États en se fondant sur les résolutions de Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les autres mesures internationales qui font consensus. Lors du débat général, la semaine dernière, le Président Abbas a réitéré son appel aux Nations Unies pour l'organisation d'une conférence internationale de paix, et la Chine reprend cet appel à son compte. Je réaffirme que la Chine souscrit à l'idée de convoquer une conférence internationale de paix qui ait plus d'envergure, qui fasse davantage autorité et qui soit plus influente afin de créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers de paix. Nous espérons que le Conseil assumera ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et défendra sérieusement les principes d'équité et de justice. Nous sommes également favorables à ce qu'une mission du Conseil se rende au plus tôt en Palestine et en Israël.

Deuxièmement, le droit international doit s'appliquer et les activités de peuplement doivent cesser. L'expansion continue des colonies empiète sur les terres palestiniennes, usurpe les ressources palestiniennes et contracte l'espace de vie du peuple palestinien, autant d'actions qui sont contraires au droit international et aux

dispositions de la résolution 2334 (2016). Une fois de plus, nous exhortons à la cessation de toutes les activités de peuplement, des mesures unilatérales visant à modifier le statu quo dans les territoires palestiniens occupés et de l'escalade de la violence des colons. Par ailleurs, nous appelons les parties concernées à revenir sur la bonne voie, qui est celle de la solution des deux États. Les sites religieux et les lieux saints sont des lieux qui suscitent un profond investissement émotionnel des croyants, et il convient donc de s'employer à préserver réellement le statu quo historique dont ils font l'objet à Jérusalem et de respecter la tutelle jordanienne à leur égard.

Troisièmement, il importe de veiller au développement économique et aux moyens de subsistance, et de rompre le cycle de la violence. L'occupation qui dure depuis 50 ans a sévèrement entravé le développement économique et social des Palestiniens, et la récurrence de la violence et des conflits continue d'exacerber la souffrance du peuple palestinien. La Chine condamne toute violence commise contre la population civile dans le Territoire palestinien occupé, s'oppose à tout acte de provocation et d'incitation et appelle la Palestine et Israël à rompre le cycle de la violence et à parvenir à une sécurité commune par la voie du dialogue et de la coopération. Nous exhortons la Puissance occupante à honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, à assouplir et à abolir les restrictions déraisonnables imposées à la circulation des biens palestiniens et à l'utilisation des terres, et à lever le blocus de la bande de Gaza dans les meilleurs délais. La communauté internationale doit continuer d'accroître l'aide au développement et l'aide humanitaire à la Palestine et l'aider à répondre à ses besoins économiques et de subsistance. À l'heure où nous parlons, une délégation palestinienne de 100 personnes participe à 16 épreuves des Jeux asiatiques qui se déroulent à Hangzhou, en Chine. Les Jeux asiatiques représentent la noble aspiration de nos peuples à la paix, à la tolérance et à l'unité. Nous souhaitons sincèrement aux athlètes palestiniens de réussir à démontrer leur esprit sportif et à susciter l'espoir.

Pour terminer, je réaffirme le soutien ferme de la Chine à la création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à l'admission de la Palestine à l'ONU comme Membre de plein droit. Nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale pour continuer de déployer des efforts inlassables afin de promouvoir un règlement rapide, global, juste et durable de la question palestinienne.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé utile.

Je voudrais mettre l'accent sur trois points depuis la dernière séance que nous avons tenue sur cette question au mois d'août (voir S/PV.9400).

Premièrement, le 15 septembre marque le troisième anniversaire de la signature des Accords d'Abraham. Le Royaume-Uni se félicite du succès de ces accords et n'hésite pas à encourager d'autres pays à normaliser leurs relations avec Israël et à saisir les possibilités qui en découlent. Nous sommes également déterminés à faire en sorte que la normalisation apporte des avantages concrets au peuple palestinien.

Deuxièmement, du 11 au 13 septembre, le Ministre britannique des affaires étrangères s'est rendu en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Il s'est entretenu avec les dirigeants israéliens et palestiniens et a appelé à une désescalade des tensions. Il a souligné l'importance de la tenue d'élections attendues depuis longtemps dans les territoires palestiniens occupés et exprimé clairement l'attachement du Royaume-Uni à la solution des deux États, seul moyen de parvenir à un Israël sûr et sécurisé vivant aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. Le trentième anniversaire des Accords d'Oslo nous rappelle de manière poignante que nous devons œuvrer de concert à l'instauration d'une paix durable dans la région. Au cours de sa visite, le Ministre des affaires étrangères a rencontré le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et s'est rendu dans le camp de réfugiés de Jalazone pour constater de ses propres yeux les résultats des activités menées par l'Office pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Cela m'amène à mon troisième point. Nous avons déjà évoqué la crise de financement dont souffre l'UNRWA. C'est avec fierté que le Royaume-Uni a annoncé, au cours de la visite du Ministre des affaires étrangères, l'octroi de 10 millions de livres sterling supplémentaires à l'Office pour aider à atténuer la crise. D'autres États ont promis des fonds supplémentaires à l'UNRWA au cours de la semaine de haut niveau. Nous devons maintenant veiller à ce que ces fonds soient disponibles rapidement, et poursuivre nos efforts pour doter l'Office d'une assise financière plus durable.

Je voudrais par ailleurs appeler l'attention sur un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires publié la semaine dernière, qui indique

que 1 105 Palestiniens ont été déplacés de leurs communautés depuis 2022. L'augmentation des actes de violence perpétrés par les colons dans les territoires palestiniens occupés, pour une bonne part sans aucune réaction, expose les Palestiniens au risque de transfert forcé, ce qui constitue une préoccupation majeure et grandissante. Nous appelons le Gouvernement israélien à lutter contre cette menace. Hélas, au moins 193 Palestiniens ont déjà été tués cette année par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie et 31 Israéliens sont morts aux mains de terroristes. Nous devons mettre fin au cycle de la violence.

Mme Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, pour son exposé.

La fragilité de la situation sécuritaire et humanitaire sur le terrain exige un engagement plus accru de la communauté internationale dans la résolution du conflit israélo-palestinien, qui perdure depuis plus de 70 ans. L'implication des pays de la sous-région et de ceux ayant une influence sur les deux parties doit s'intensifier. Le dialogue et les négociations directes entre les parties doivent reprendre. La solution politique est en effet la plus viable des issues, à même de mener à une paix globale, juste et durable. Cette paix durable ne peut être envisageable dans un contexte de rhétoriques haineuses, d'expansion de colonies, de démolitions, d'expulsions, notamment en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et de provocations dans les Lieux saints, à l'image de celles survenues encore dimanche dernier à la mosquée Al-Aqsa. Mon pays appelle à la cessation des violations du droit international et au respect du statu quo sur les Lieux saints. Nous réitérons notre attachement au rôle crucial du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien officiel des lieux saints musulmans de Jérusalem.

Les contraintes budgétaires croissantes que connaissent les territoires palestiniens ont de graves conséquences sur l'accès aux soins des populations, en particulier dans la bande de Gaza où les patients peinent à obtenir dans des délais raisonnables les autorisations de sortie à des fins médicales. L'économie palestinienne souffre des restrictions sur les déplacements et le commerce en Cisjordanie occupée du blocus de la bande de Gaza. Le Gabon appelle à la levée de ce blocus, conformément à la résolution 1860 (2009).

Sur le plan humanitaire, nous saluons la tenue, en marge du débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, de la réunion de haut niveau sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

(UNRWA), qui fournit des services essentiels en matière d'éducation, de soins de santé, de protection et autres à près de 6 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Sans soutien financier, l'Office ne sera plus en mesure d'assurer ses services dans les prochains mois. Et cette situation ne ferait qu'accroître de façon dramatique les tensions sociales sur le terrain, notamment la pauvreté et la violence, en particulier celle fondée sur le genre, y compris dans les camps de réfugiés. L'annonce des États-Unis d'octroyer un financement supplémentaire de 73 millions de dollars à l'UNRWA est à ce titre salulaire.

S'agissant des dynamiques régionales, nous notons avec attention le processus de normalisation des relations entre Israël et l'Arabie saoudite. Nous espérons que cet élan favorise une plus grande stabilisation de la région et puisse bénéficier au processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. L'arrivée hier à Jéricho, en Cisjordanie occupée, d'une délégation saoudienne en visite officielle, première depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993, est à cet égard un signe d'encouragement.

Pour terminer, le Gabon réitère son attachement à la solution des deux États. Nous appelons les parties au respect des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et à mettre en œuvre les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé éclairant sur la situation au Moyen-Orient. Le Mozambique salue les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

La situation actuelle dans le Territoire palestinien occupé est tendue, violente et déplorable. Elle est marquée par des affrontements, des meurtres et des déplacements impliquant les forces israéliennes, des civils palestiniens et des groupes armés. Cette situation laisse peu de place à un règlement négocié du conflit.

Nous sommes profondément troublés par les violations répétées et flagrantes du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous condamnons fermement ces violations. Nous appelons les parties à suivre la voie d'un dialogue constructif et productif visant à garantir une paix durable et la justice, tant pour la Palestine que pour Israël. Nous condamnons la pratique de la haine et les déclarations incendiaires, qu'elles soient officielles ou faites par

des individus. Elles doivent être fortement déconseillées, car elles ne contribuent qu'à exacerber et à approfondir les désaccords entre les parties et à perpétuer la culture du conflit et de la haine.

Nous demandons au Gouvernement israélien de ne pas mettre à exécution ses récents projets d'intensification des mesures punitives contre le peuple palestinien. Nous prions également Israël de respecter le droit international et de s'abstenir de toute activité illégale dans les territoires occupés, y compris en Cisjordanie.

Le Mozambique estime que les événements inquiétants qui ont récemment secoué la Palestine et ceux décrits dans l'exposé d'aujourd'hui nous rappellent qu'il est urgent que la communauté internationale dans son ensemble prenne des mesures. Le Conseil de sécurité, en particulier, a le devoir de s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité partout où elles sont menacées. Dans ce contexte, nous appelons les parties à mettre immédiatement fin à l'effusion de sang, à cesser les provocations et les attaques mutuelles et à mettre un terme aux souffrances humaines dans les territoires occupés. Nous exhortons les parties à prendre des mesures de confiance afin de permettre au dialogue de s'instaurer – un dialogue visant à jeter les bases d'une solution pérenne garantissant la coexistence pacifique des Israéliens et des Palestiniens.

Sur le plan humanitaire, nous appelons à nouveau la communauté internationale à apporter un soutien financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Programme alimentaire mondial.

Le Mozambique est fermement convaincu que la Palestine et Israël peuvent régler leurs différends de manière pacifique et coexister pacifiquement dans un esprit de bon voisinage, sur la base des buts et des principes inscrits dans la Charte. Les enseignements tirés des processus de paix dans le monde, et dans notre région d'Afrique australe en particulier, montrent que la paix est toujours possible si les parties en conflit sont réellement désireuses de suivre la voie de la justice, de l'équité et de la tolérance. Dans cette optique, nous tenons à encourager les initiatives de dialogue en cours et d'autres qui pourraient voir le jour afin de mettre enfin un terme à cette crise qui dure depuis plus de 70 ans.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland,

de l'exposé qu'il a fait sur les activités de colonisation menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, à l'occasion de l'examen du vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Nous avons écouté attentivement l'évaluation faite par le Coordonnateur spécial au sujet des tensions persistantes en Cisjordanie, alors qu'Israël multiplie les mesures unilatérales pour créer une situation irréversible sur le terrain. Il est une fois de plus évident que la situation explosive qui perdure est une conséquence directe des agissements illégaux et agressifs d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, notamment les incursions violentes, les arrestations arbitraires, l'extrémisme des colons et l'expansion sans précédent des colonies, auxquels s'ajoutent les évictions forcées de familles palestiniennes, la confiscation de leurs biens, la légalisation d'implantations sauvages et les violations du statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem.

Depuis le début de l'année, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé quelque 600 attaques perpétrées par des colons contre des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, alors que les dirigeants israéliens prévoient d'augmenter le nombre d'Israéliens vivant dans le nord de la Cisjordanie pour le porter de 170 000 actuellement à 1 million d'ici à 2050, un budget estimé à 200 millions de dollars étant consacré à cette activité illégale. Les autorités israéliennes ont également décidé de simplifier les procédures administratives requises pour autoriser la construction de plus de 4 500 logements en Cisjordanie, en violation des dispositions des décisions pertinentes du Conseil et des dispositions du droit international. Parallèlement, le Gouvernement israélien a approuvé et financé un plan visant à préserver les sites archéologiques israéliens de la zone C en Cisjordanie afin de « renforcer les racines juives en Judée-Samarie ».

Dans le même temps, des radicaux israéliens effectuent presque quotidiennement des visites provocatrices sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, et plus de 1 200 Palestiniens se trouvent en détention administrative dans les prisons israéliennes. La recrudescence des violences contre des mineurs – plus de 40 enfants palestiniens ont été tués depuis le début de l'année – et la démolition d'établissements d'enseignement, dont certains ont été construits grâce à des fonds de donateurs, sont particulièrement inquiétantes.

À n'en point douter, la détérioration continue de la situation dans la zone du conflit palestinien-israélien,

ainsi que le vide qui caractérise la voie des négociations et l'absence de perspectives pour un processus de paix au Moyen-Orient, sont pour nous une source de préoccupation. Dans le contexte du démantèlement de facto du fondement juridique international universellement reconnu d'un règlement de paix, les États-Unis continuent de promouvoir la normalisation arabo-israélienne, contournant la logique dans laquelle s'inscrit l'Initiative de paix arabe, présentée par l'Arabie saoudite en 2002, qui envisage d'abord un règlement de la question palestinienne et, une fois cette étape franchie, le rétablissement des relations avec Israël. Les agissements de Washington réduisent à néant les perspectives de relance des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur toutes les questions relatives au statut final, sur la base du cadre universellement reconnu pour le processus de paix au Moyen-Orient, dont l'élément central est la solution des deux États, que nous avons toujours soutenue.

Dans les circonstances actuelles, il importe de poursuivre les efforts pour que la communauté internationale continue d'accorder l'attention nécessaire à l'évolution de la situation sur le terrain dans la zone du conflit palestino-israélien, tout en empêchant l'affaiblissement du fondement juridique international d'un règlement pacifique. La Russie est attachée à la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Notre position est constante et elle ne bougera pas au gré de quelques considérations opportunistes que ce soit. Dans ce contexte, nous appuyons toutes les initiatives concrètes pertinentes, en particulier l'organisation d'une visite du Secrétaire général Guterres dans la région, ainsi que les mesures prises par les Palestiniens eux-mêmes pour défendre leurs droits inaliénables à disposer de leur propre État qui devienne un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé.

Les récents événements survenus dans le Territoire palestinien occupé nous rappellent combien il est urgent d'intensifier les efforts diplomatiques aux niveaux régional et international afin de réduire l'escalade et d'instaurer la confiance. Nous soulignons l'importance de faire preuve de retenue et de poursuivre le dialogue. Les négociations directes sont le seul moyen de garantir la sécurité et la stabilité des deux parties. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'élan diplomatique dont nous avons été témoins la semaine dernière, en marge du débat général de l'Assemblée générale, pour étudier les moyens

de coordonner les efforts menés au niveau international en vue de relancer le processus de paix. Entre autres initiatives, l'Arabie saoudite, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, en coopération avec l'Égypte et la Jordanie, ont organisé une réunion pour présenter des propositions constructives en faveur de la paix et visant à préserver la possibilité d'une solution des deux États. À terme, nous espérons que la communauté internationale prendra des mesures concrètes en vue de la reprise de négociations sérieuses et constructives entre les deux parties, sur la base des paramètres convenus sur le plan international, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Il est également essentiel de mettre fin à toutes les pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, en particulier les attaques répétées contre les villes et les villages palestiniens et les nombreuses prises d'assaut de la mosquée Al-Aqsa par des extrémistes, dont la plus récente a eu lieu cette semaine. Nous soulignons, à cet égard, la nécessité de préserver le statut juridique et historique de la ville de Jérusalem et de ses lieux saints, d'assurer la pleine protection de la mosquée Al-Aqsa et de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints et des dotations de la ville. Un autre enjeu critique est de mettre fin et de rejeter l'extrémisme et tous les types de discours haineux, qui deviennent de plus en plus courants et exacerbent les tensions actuelles. Comme l'a affirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2686 (2023), ce type de discours favorise l'intensification, la récurrence et l'exacerbation des conflits.

Dans le contexte du présent débat, nous tenons à exprimer notre préoccupation concernant la poursuite par Israël de ses activités de peuplement, qui contreviennent au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016), et compromettent les efforts de paix. En outre, nous insistons sur la nécessité de prévenir et de faire cesser les actes de violence perpétrés par des colons, qui ont atteint des niveaux sans précédent et menacent de provoquer de nouvelles tensions.

En ce qui concerne les conditions humanitaires désastreuses dans le Territoire palestinien occupé, nous notons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires signale que 2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Il est essentiel que la communauté internationale continue de fournir l'aide nécessaire au peuple palestinien frère, notamment en finançant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui joue un rôle capital dans l'appui aux réfugiés palestiniens et dans l'instauration de la stabilité dans la région.

Pour terminer, les Émirats arabes unis affirment leur attachement à la solution des deux États, qui pourvoie à la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Nous réaffirmons notre appui à tous les efforts menés aux niveaux régional et international pour atteindre cet objectif, et nous appelons toutes les parties concernées à œuvrer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Nyarku (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé au Conseil de sécurité sur la situation générale au Moyen-Orient, qui a mis l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016).

Le Ghana a suivi avec un vif intérêt les récentes évolutions positives au Moyen-Orient. Durant le débat général tenu par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, nous avons salué l'engagement pris par les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne de travailler en étroite collaboration avec les pays voisins, l'ONU et la communauté internationale afin d'éviter de nouvelles violences, de régler leurs différends et de s'engager sur la voie d'une paix véritable en vue de mettre un terme définitif au conflit arabo-israélien. Nous prenons acte des efforts déployés par Israël pour améliorer ses relations avec les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc dans le cadre des Accords d'Abraham, ainsi que de la perspective d'un accord de paix historique entre Israël et l'Arabie saoudite. Nous recommandons l'approfondissement des relations entre les Juifs et les Arabes en vue d'une réconciliation plus large entre le judaïsme et l'islam, deux des principales religions du Moyen-Orient.

Malgré ces faits nouveaux encourageants, nous restons vivement préoccupés par la montée de la violence, y compris les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction. Nous faisons notamment référence aux attaques en Cisjordanie occupée et en Israël, aux activités impliquant des colons dans la bande de Gaza et à l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est. Nous pensons que la destruction des infrastructures et des biens dans le Territoire palestinien occupé et à Jérusalem-Est, ainsi que la poursuite des activités de peuplement, modifient la démographie sur le terrain, menacent sérieusement la viabilité de la solution des deux États et alimentent la

spirale négative. À cet égard, nous souhaitons souligner brièvement trois points.

Premièrement, nous appelons à la reprise de pourparlers politiques sérieux, avec le concours de la communauté internationale, afin de régler les principales questions relatives aux territoires et à la sécurité, y compris celles liées aux colonies et aux actes de violence perpétrés par des colons.

Deuxièmement, le Conseil doit soutenir le rétablissement de mécanismes facilitant des échanges plus réguliers et plus soutenus entre les deux parties afin d'aborder des questions essentielles, notamment les préoccupations d'ordre économique, social et sécuritaire des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé et la coordination de la sécurité entre Israël et la Palestine afin de réduire les capacités des terroristes.

Enfin et surtout, la communauté internationale doit appuyer l'élaboration d'un ensemble coordonné d'investissements à court terme pour aider l'Autorité palestinienne à rétablir l'accès à l'éducation de base et aux services de santé et de protection sociale, à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes, à réparer les infrastructures de base et à renforcer sa stabilité budgétaire.

Pour terminer, nous demandons instamment à Israël de mettre fin à la démolition de biens appartenant à des Palestiniens, d'empêcher le déplacement et les expulsions de Palestiniens, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de s'abstenir de créer de nouvelles colonies en Cisjordanie et de cesser d'autoriser de nouvelles implantations sauvages dans le Territoire palestinien occupé. Nous réaffirmons notre position selon laquelle la concrétisation d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient passe nécessairement par la solution des deux États internationalement négociée, qui verrait Israël et la Palestine vivre côte à côte sur la base des frontières de 1967.

Enfin, nous demandons de nouveau à toutes les parties de respecter pleinement les obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris l'obligation de protection des populations civiles, ainsi que les nombreuses résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016). Nous appelons en outre les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir

de toute mesure unilatérale susceptible de contribuer à la violence dans le Territoire palestinien occupé et en Israël.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé.

Cette année marque le trentième anniversaire des Accords d'Oslo, mais il est regrettable que de nombreux événements soient venus exacerber les tensions entre Israël et la Palestine depuis le début de l'année. L'absence de progrès politique met en péril la paix et la sécurité dans la région. Nous engageons vivement toutes les parties concernées à prendre des mesures concrètes pour garantir la désescalade. Plus précisément, Israël et la Palestine doivent exercer la plus grande retenue et s'abstenir de tout discours ou de toute action incendiaire.

Dans le même temps, nous condamnons à nouveau l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment l'autorisation par le Gouvernement israélien de trois avant-postes de colonies ce mois-ci. Le Japon continue d'exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin aux activités de peuplement, y compris les démolitions et les expulsions. Elles constituent une violation flagrante du droit international et sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que les capacités de gouvernance de l'Autorité palestinienne diminuent à divers égards. Tout en prenant acte de la décision prise par le Gouvernement israélien en juillet dernier visant à prévenir l'effondrement de l'Autorité palestinienne, le Japon appelle les deux parties à promouvoir une coopération concrète. Le Japon espère voir des résultats tangibles afin que les capacités financières de l'Autorité palestinienne se renforcent dès que possible.

Pour sa part, le Japon aide la Palestine à parvenir à une économie autonome. Récemment, il a entamé des efforts conjoints avec des partenaires de la région, tels que l'Égypte et la Jordanie, sur l'aide à la Palestine et a organisé pour la première fois ce mois-ci des consultations ministérielles trilatérales sur le Moyen-Orient entre le Japon, l'Égypte et la Jordanie.

L'appui aux réfugiés palestiniens est très important pour garantir la stabilité de la région. D'ailleurs, le Japon a été un pays donateur à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) avant même d'adhérer à l'ONU. Notre aide à l'UNRWA a dépassé le milliard de dollars au cours des 70 dernières années. Cette année, le Japon a versé plus de 40 millions de dollars à l'UNRWA,

dont 1 million de dollars d'aide d'urgence au camp de Jénine. Nous demandons instamment aux autres États Membres d'apporter l'appui nécessaire pour que l'Office puisse continuer de fournir ses services essentiels aux réfugiés palestiniens.

Le Japon réaffirme qu'un règlement à long terme du conflit n'est possible que dans le cadre d'une solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous sommes toujours prêts à appuyer tout effort diplomatique visant à atteindre cet objectif.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de l'exposé qu'il a présenté ce matin. Je réaffirme l'appui de l'Équateur aux efforts qu'il déploie pour empêcher que la situation, délicate et instable, ne continue de se détériorer.

Les exposés que nous avons entendus sont inquiétants et les statistiques décourageantes. Cette année est déjà la plus violente depuis 2005, et le bilan des victimes continue d'augmenter, tandis que le nombre de colonies de peuplement se multiplie et que la violence est une réalité quotidienne. Il est impératif d'inverser ces tendances.

La semaine dernière, à quelques mètres de cette salle, le Premier Ministre israélien et le Président palestinien ont pris la parole devant l'Assemblée générale. Les deux dirigeants ont parlé d'instaurer la paix, de mettre fin au conflit et de parvenir à un règlement définitif. Au-delà des divergences qui peuvent exister quant aux paramètres de cette solution ou à la voie à suivre pour y parvenir, nous nous félicitons du fait que, malgré tout, l'objectif commun, à savoir la coexistence pacifique entre deux peuples voisins qui méritent un avenir à l'abri de la violence, n'a pas encore été perdu de vue. Nous demandons également que ces paroles débouchent sur des actes et que l'engagement pris en faveur de la paix et de la fin du conflit ne se manifeste pas seulement une fois par an en septembre à New York, mais qu'il soit intégré dans les discours quotidiens et, surtout, dans les décisions et les actions qui sont prises en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.

Nous espérons que des mesures concrètes seront prises pour réduire les tensions, renforcer la confiance et retrouver un horizon politique qui conduira à des négociations efficaces. Je réaffirme la détermination de l'Équateur, en tant que membre du Conseil, à appuyer toute mesure ou initiative qui encourage les parties à reprendre ces négociations et à éviter l'aggravation de la

violence. Il est de notre devoir de rechercher les voies de la paix dans ce conflit et dans tous les conflits. L'Équateur, comme tous les membres du Conseil ici présents, a exprimé à maintes reprises son attachement à une solution négociée, définitive et juste pour les parties, avec l'existence de deux États, Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Beaucoup reste à faire pour parvenir à ce règlement final tant recherché. D'ici là, tout en nous efforçant d'y parvenir, nous devons également veiller à ce que les peuples d'Israël et de Palestine bénéficient de conditions de vie décentes, à ce que leur intégrité et leur sécurité soient protégées et à ce que les droits humains et les règles du droit international et du droit international humanitaire soient respectés. C'est pour cette raison que je voudrais évoquer la situation des enfants pris au piège du conflit, ainsi que l'existence de graves violations de leurs droits. Nous appelons les parties à prendre des mesures pour mettre fin au meurtre, au recrutement et à la détention arbitraire de mineurs, conformément au droit international humanitaire.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais conclure mon intervention en rappelant qu'il incombe à la communauté internationale de répondre aux besoins des populations déplacées, quels que soient les causes ou les responsables du conflit, et en appelant tous les pays qui peuvent contribuer à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Programme alimentaire mondial à le faire sans tarder.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour sa présentation.

Comme l'ont déjà rappelé d'autres collègues, cette année marque la commémoration des Accords d'Oslo. Or, le chemin vers une paix fondée sur une solution prévoyant deux États, promise à Oslo, fait face à des obstacles toujours plus imposants.

En premier lieu figure l'augmentation préoccupante des colonies de peuplement. La Suisse rappelle que celles-ci sont illégales au regard du droit international humanitaire et vont à l'encontre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Ainsi, dans la résolution 2334 (2016), le Conseil

« exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » (*résolution 2334 (2016), par. 2*).

Cette même résolution ajoute que les colonies sont un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Par ailleurs, nous condamnons l'environnement coercitif conduisant au déplacement forcé des communautés palestiniennes.

L'absence de protection des Palestiniennes et des Palestiniens face aux attaques, menaces et intimidations des colons, qui sont en nette augmentation cette année, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, est particulièrement alarmante. Israël, en tant que Puissance occupante, doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents dans le territoire palestinien.

Il est alarmant de constater que la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader dans tout le territoire occupé. À Gaza, le risque d'implosion est à nouveau élevé alors qu'aucune des parties ne semble prête à une véritable désescalade. Les affrontements violents le long de la barrière de séparation, ainsi que les frappes aériennes, en témoignent. La Suisse appelle à la levée du bouclage imposé depuis bientôt 16 ans à la bande de Gaza, aussi à la lumière de la détérioration préoccupante de la situation humanitaire. De plus, la réouverture immédiate du point de passage d'Erez est nécessaire pour permettre aux quelque 20 000 Gazaouis d'aller travailler en Israël.

Parallèlement, l'augmentation des tensions en Cisjordanie, notamment à la suite d'opérations israéliennes à Jénine, Jéricho et Naplouse, ou liées à la prolifération de groupuscules armés sont également préoccupantes. La Suisse réitère son appel à toutes les parties afin qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international et protègent les civils. Elle rappelle les obligations des autorités israéliennes en matière d'usage de la force.

À l'approche de Soukkot, nous exhortons les autorités compétentes à minimiser le risque de tensions autour des Lieux saints, à respecter le statu quo de Haram el-Charif/mont du Temple et le rôle de gardien exercé par la Jordanie. Nous appelons les dirigeants de toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale et de tout acte de provocation ou propos inflammatoire, qui attisent les tensions, comme encore démontré ces dernières semaines.

La Suisse salue la tenue des réunions ministérielles du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de l'initiative Effort pour la Journée de la paix la semaine passée à New York.

Nous constatons qu'il existe un consensus sur la nécessité de relancer le processus de paix. La Suisse reste convaincue que seule une solution à deux États, négociée par les deux parties, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, peut conduire à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Il s'agit de l'objectif convenu il y a 30 ans à Oslo. À cette fin, la Suisse demeure prête à soutenir toute initiative, y compris à travers ses bons offices.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé détaillé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale la semaine dernière, le Président Lula da Silva a souligné que la création tant attendue d'un État palestinien était un exemple de différend ancien non réglé qui perdure alors que de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales apparaissent.

Le Brésil reconnaît l'État de Palestine depuis 2010. Cependant, nous sommes pleinement conscients des graves obstacles qui empêchent le peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. La communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier sont devenus insensibles au sort des Palestiniens. Cela doit changer.

Le Brésil renouvelle son appui indéfectible à l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ainsi qu'à la solution des deux États, afin que les Palestiniens et les Israéliens puissent vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues. Notre appui collectif est d'autant plus important que la solution des deux États est gravement menacée par la violence et des actes qui constituent une violation flagrante du droit international en général et des décisions prises de longue date par le Conseil de sécurité.

Il est essentiel de revitaliser le processus politique pour endiguer le cycle de violence actuel. Les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont alarmantes. Le nombre de victimes palestiniennes et israéliennes recensées dans les territoires palestiniens occupés cette année n'avait pas été aussi élevé depuis 2005. La gestion du conflit n'est pas une solution de remplacement acceptable pour des négociations efficaces.

Le Conseil doit également réfléchir sérieusement au rôle qu'il veut jouer dans la création de conditions favorables à la reprise de négociations directes. Rester les bras

croisés pendant que la situation se détériore est une attitude à courte vue et dangereuse. Ce n'est pas ce que nous sommes censés faire. Dans l'intervalle, nous devons nous attaquer aux problèmes fondamentaux qui alimentent les tensions actuelles. Le principal est l'expansion des colonies israéliennes. La résolution 2334 (2016) indique clairement que les implantations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et doivent cesser immédiatement. Le Brésil continue d'appeler le Gouvernement israélien à mettre fin aux politiques qui encouragent ces pratiques illégales et à freiner la violence des colons.

Le Brésil condamne une fois de plus fermement tout acte de violence contre les civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Nous sommes fermement opposés au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à déployer des efforts actifs pour éviter une nouvelle escalade. Les récents événements regrettables survenus à la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem sont profondément inquiétants. Nous condamnons tout acte visant à modifier le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. Nous reconnaissons et apprécions le rôle essentiel que le Royaume hachémite de Jordanie a joué en tant que gardien au fil des ans.

La paix est étroitement liée à la promotion et au respect universels des droits humains. Nous soulignons qu'il est urgent d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. Cela implique de promouvoir la croissance de l'économie palestinienne, de relever les défis en matière de gouvernance et de respecter ses droits fondamentaux. Le Brésil entend renforcer sa contribution aux projets dans ce domaine. La situation à Gaza, marquée par la poursuite du blocus, reste un obstacle important aux efforts de développement, avec toutes les conséquences sociales que cela peut avoir.

Enfin, le Brésil reste profondément préoccupé par les difficultés financières persistantes auxquelles est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'aide humanitaire que fournit l'Office aux réfugiés palestiniens reste indispensable. Nous appelons tous les États à redoubler d'efforts pour le soutenir davantage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé circonstancié.

Nous sortons d'une semaine de haut niveau particulièrement chargée, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le regain d'efforts en faveur du règlement des conflits dans le monde, y compris la question israélo-palestinienne. Nous avons constaté, sans surprise, que les dirigeants mondiaux sont très favorables à la solution des deux États. L'expression « deux États pour deux peuples », maintes fois mise en exergue, traduit le besoin fort et urgent de rétablir les perspectives de paix dans les plus brefs délais.

À cet égard, nous jugeons encourageants les efforts de paix régionaux et interrégionaux. Nous saluons la tenue le 18 septembre d'une réunion ministérielle consacrée à l'Effort pour la Journée de la paix, qui a été organisée par l'Union européenne, l'Arabie saoudite et la Ligue des États arabes en coopération avec l'Égypte et la Jordanie, ainsi que les initiatives visant à mettre au point une série de mesures de soutien à la paix. Les parties doivent considérer ces efforts comme une véritable contribution à la relance du processus de paix, et elles doivent jouer leur rôle, s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et se concentrer sur la désescalade et l'adoption de mesures susceptibles d'apaiser une situation déjà marquée par des tensions élevées.

Au cours des deux dernières années, on a enregistré un taux de mortalité inacceptable pour les civils dans les deux camps. Cela ne peut ni ne doit devenir la nouvelle norme.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques terroristes et appuyons le droit d'Israël à la légitime défense face à de tels actes, en ayant une réaction proportionnée.

Le terrorisme ne peut servir aucune cause ; il ne peut être excusé ; il ne doit jamais être glorifié ; et les terroristes ne peuvent être indemnisés. Le terrorisme ne peut être que condamné, par tous.

Toutefois, nous sommes également très préoccupés par la violence des colons extrémistes à l'encontre des civils palestiniens, ainsi que par les démolitions et les expulsions, y compris la destruction de maisons et de biens financés par les donateurs, notamment des écoles. Nous appelons à mener des enquêtes approfondies sur tous ces faits et à traduire les responsables en justice.

Le droit international humanitaire doit être pleinement respecté. Les lois et les règles que nous avons établies pour protéger les civils et leur application ne sont pas facultatives ; elles sont obligatoires. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016)

et réaffirmons notre position selon laquelle les colonies et leur expansion sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle au processus de paix.

Nous continuerons de nous opposer fermement aux discours de haine, aux propos incendiaires et aux incitations à la violence. Personne ne devrait être autorisé à déformer l'histoire, notamment en niant l'Holocauste, à des fins politiques. Cette rhétorique, qui exacerbe les tensions sur le terrain, est une insulte faite aux millions de victimes de l'Holocauste et aux enseignements tirés des heures sombres de l'histoire. La communication, à quelque niveau que ce soit, mais en particulier au niveau élevé des dirigeants politiques, ne doit pas se transformer en une compétition de la haine. Un tel comportement ne mènera nulle part, si ce n'est à une aggravation des divisions, de la violence et de la confrontation.

C'est sur la diplomatie, la négociation, la coopération, l'entente mutuelle et la confiance qu'il faut s'appuyer pour ouvrir la voie à un avenir où la paix et la prospérité ne resteront pas un rêve mais deviendront une réalité pour tous.

L'Albanie, qui soutient sans réserve la liberté de religion et de conviction, soutient également le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. Nous saluons le rôle particulier que joue la Jordanie en sa qualité de gardienne et appelons toutes les parties à s'abstenir de toute provocation et de tout autre acte à cet égard.

Nous sommes intimement convaincus que pour parvenir à une solution juste et durable, il faut des efforts continus et dévoués et un engagement sans faille de toutes les parties – Israël et la Palestine, mais aussi des États voisins et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous appelons les parties à respecter les engagements qu'elles ont pris à Aqaba, en Jordanie, et à Charm el-Cheikh, et à chercher des possibilités de coopération dans toutes les plateformes régionales, y compris le Forum du Néguev.

Nous ne le savons que trop bien : la paix ne vient jamais de l'extérieur, mais l'aide et le soutien oui. La paix ne tombe jamais du ciel. Elle est le fruit d'efforts sincères, continus et acharnés, même lorsque l'horizon est flou, comme c'est le cas aujourd'hui. Oslo ne doit pas rester un moment de l'histoire, mais être la preuve indubitable que le dialogue et le compromis sont possibles, que la paix est possible et qu'un autre avenir est possible.

C'est donc d'abord aux deux parties de s'engager dans des efforts sincères pour créer une atmosphère propice à la mise en place d'un processus solide qui

conduira à la création d'une Palestine viable et démocratique et à l'avènement d'un Israël en sécurité, avec des frontières sûres pour les deux pays partageant Jérusalem comme capitale, vivant côte à côte en tant que deux États pour deux peuples, ayant pleinement droit à une sûreté, une sécurité et une prospérité égales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 11 h 30.